

HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèterie professionnelle et métaux

Du lundi au vendredi

8h00 - 18h30

Le samedi

8h00 - 12h00

Déchets Dangereux

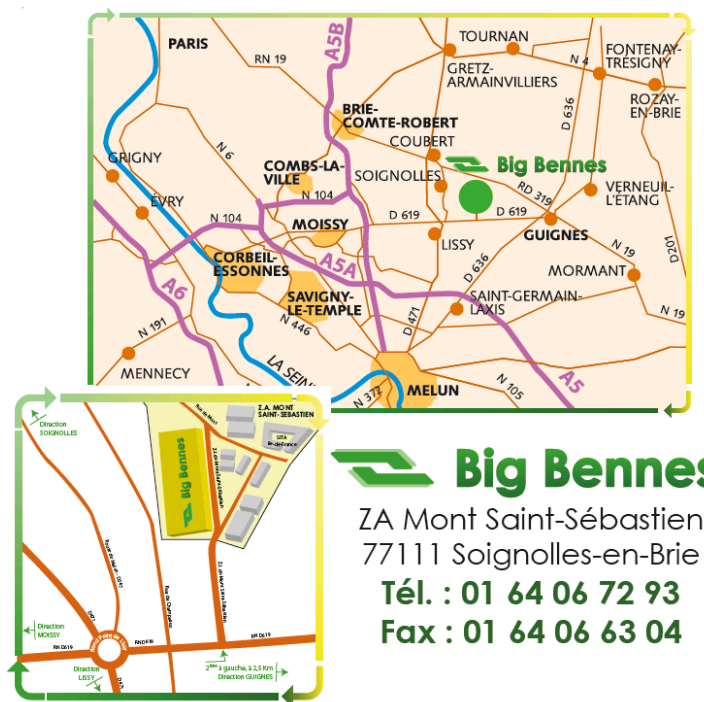
Du lundi au vendredi

8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

MODALITES DE LIVRAISON

- ◆ Soit vous apportez votre VHU sur le site
 - ◆ Soit nous venons récupérer le VHU :
- ⇒ Dans ce cas, veuillez contacter le service commercial pour effectuer un devis au: 01.64.06.67.82 ou par mail commercial@bigbennes.com

Où nous trouver?



Big Bennes

ZA Mont Saint-Sébastien
77111 Soignolles-en-Brie
Tél. : 01 64 06 72 93
Fax : 01 64 06 63 04

www.bigbennes.com

Big Bennes

Location de Bennes

Achat Fers & Métaux

Centre de tri de Déchets Non Dangereux

Centre de regroupement de Déchets Dangereux

Déchèterie Professionnelle

Centre VHU agréé



PR7700010D

BIG BENNES reprend vos
Véhicules Hors d'Usage

Une solution pour tous vos déchets

La reprise de votre Véhicule Hors d'Usage

Big Bennes est centre VHU agréé n° PR 7700010D et prend en charge votre véhicule dans le respect de la réglementation

Les documents nécessaires pour la prise en charge de votre véhicule

Pour les clients particuliers:

- ◆ Votre pièce d'identité
- ◆ La carte grise du véhicule.
- ◆ Un certificat de non gage daté de moins de 15 jours que vous pouvez vous procurer sur:

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

⇒ **Si la carte grise n'est pas à votre nom**, il faut la déclaration de cession du véhicule entre l'ancien propriétaire et vous

⇒ **Si vous n'avez pas la carte grise**, il faut une déclaration de perte ou de vol à obtenir sur internet :

<https://ants.gouv.fr>



La photocopie de la carte grise ne sera pas acceptée

Pour les fourrières et garages:

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec:

- ◆ Service VHU au 01.64.06.60.80
- ◆ Service commercial au 01.64.06.67.82 ou par mail commercial@bigbennes.com

Pour les entreprises :

- ◆ La pièce d'identité du responsable de l'entreprise
- ◆ La carte grise du VHU
- ◆ Le Certificat de non-gage
- ◆ Le tampon de la société
- ◆ Le Kbis de la société
- ◆ La lettre du responsable de l'entreprise autorisant la personne présente à livrer le véhicule pour destruction

Les cas particuliers:

Le véhicule fait partie d'une succession, il vous faudra:

- ◆ L'acte de décès
- ◆ Un document du notaire répertoriant les héritiers
- ◆ La copie de la pièce d'identité de tous les successeurs du véhicule
- ◆ Une lettre signée par tous les successeurs du véhicule

Si vous nous emmenez le véhicule à la place du propriétaire, il vous faudra:

- ◆ La copie de la pièce d'identité du propriétaire du véhicule
- ◆ Votre pièce d'identité
- ◆ Une lettre du propriétaire du véhicule vous autorisant à nous rapporter le véhicule pour destruction

Le véhicule est immatriculé à l'étranger, il vous faudra :

- ◆ La carte grise du véhicule à votre nom
- ⇒ **Si vous n'avez pas la carte grise**, il faudra prendre contact avec les autorités administratives du pays dans lequel était immatriculé le véhicule pour connaître les démarches à réaliser afin d'obtenir un duplicata de la carte grise



Aucun véhicule ne sera accepté sans cette carte grise

Le véhicule est non identifiable:

Veuillez prendre contact avec:

- ◆ Service VHU au 01.64.06.60.80
- ◆ Service commercial au 01.64.06.67.82 ou par mail commercial@bigbennes.com

Cas particulier des VHU GPL/GNV, hybrides ou électriques:

Si vous avez un véhicule GPL/GNV, hybride ou électrique, veuillez nous contacter:

- ◆ Service QSE au: 01.64.06.60.62 ou 01.64.06.60.80
- ◆ Service commercial au 01.64.06.67.82 ou par mail commercial@bigbennes.com

Que fait BIG BENNES?

- ◆ Nous vous complétons le certificat de cession (Cerfa n° 15776*01)
- ◆ Nous vous émettons un certificat de destruction (Cerfa n° 14365*01)
- ◆ Nous nous chargeons ensuite de la dépollution du VHU et de sa destruction administrative



Station de dépollution VHU